



Notre - Dame - de-l'Île-Perrot

Extrait des délibérations d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, tenue le mardi 13 mai 2025 à 19h30 au Carrefour Notre-Dame, au 1300, boulevard Don-Quichotte, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Québec sous la présidence de Madame Danie Deschênes, mairesse.

ÉLECTION GÉNÉRALE 2025 – RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL ÉLECTORAL

Il est proposé par le conseiller Daniel Lauzon, appuyé par la conseillère Natalia Pereira et résolu à l'unanimité **d'accorder** à toute personne embauchée dans le cadre de l'élection générale du 2 novembre 2025 ou toute élection partielle ou référendum municipal, une rémunération telle qu'établie ci-dessous :

Fonctions	Rémunération forfaitaire scrutin et BVA
Présidente d'élection	4 425 \$ sans opposition 6 325 \$ avec scrutin
Secrétaire d'élection	75 % du salaire de la présidente
Trésorier	Rémunération de base de 575 \$ Rapport de dépenses électorales pour candidat indépendant autorisé 125 \$ Rapport de dépenses électorales pour parti autorisé (50 \$ par candidat) Rapport financier d'un candidat indépendant autorisé 75 \$ Rapport financier d'un parti autorisé 175 \$
Fonctions	Rémunération forfaitaire applicable pour chaque jour – scrutin et BVA
Responsable de salle	500 \$
PRIMO	300 \$
Scrutateur de bureau de vote	300 \$
Secrétaire de bureau de vote	300 \$
Membre de la table d'accueil	350 \$
Membre de la table de vérification de l'identité	250 \$
Tout autre préposé	200 \$
Fonctions	Rémunération à taux horaire
Membre de la commission de	35 \$ / h + frais de kilométrage de 0,60 \$ / km

révision		
Personnel itinérant	vote	35 \$ / h + frais de kilométrage de 0,60 \$ / km
Autres		Rémunération à taux fixe
Formation		75 \$ / formation
Réserviste		75 \$ / jour Doit être présent au lieu de vote à l'heure où le personnel électoral est convoqué par la présidente d'élection et doit y demeurer jusqu'à libération.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION : 2025-05-201


Danie Deschênes, mairesse


Catherine Fortier-Pesant, greffière

/FC